

SÉANCE DU 06 JUIN 2023

Signature d'une convention cadre pour l'implantation de l'habitat inclusif sur la commune de Pamiers		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 28 Absents : 1 Procurations : 4	Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	<u>2-1</u>

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 31 mai 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE – Jean-Luc LUPIERI – Françoise PANCALDI - Michel RAULET – Martine-GUILLAUME - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT – Henri UNINSKI – Audrey ABADIE - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE – Gérard BORDIER – Alain DAL PONTE - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES – Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Pauline QUINTANILHA à Alain DAL PONTE - Véronique PORTET à Michel RAULET - André TRIGANO à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN.

Absente excusée : Carine MENDEZ.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Madame le Maire expose que les travaux d'élaboration du programme local de l'habitat (PLH), ont confirmé la nécessité de déploiement d'une offre d'habitat à destination de seniors autonomes et de personnes en situation de handicap.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP) accompagne les association SATED09 et Ariège Assistance souhaitant développer un habitat inclusif à destination de leurs publics respectifs : personnes atteintes de troubles autistiques et du neurodéveloppement d'une part, et seniors autonomes d'autre part.

Ce projet, lauréat de l'appel à projet « habitat inclusif » du Conseil Départemental de l'Ariège en 2022, est fortement soutenu par la ville de Pamiers. Il comporte 10 logements sociaux de type 2 et des espaces communs composés d'une salle d'activité et d'un bureau.

L'Établissement public foncier d'Occitanie (EPFO) est propriétaire pour le compte de la commune de Pamiers de la parcelle 09 225 0000 H 3100 d'une surface totale de 620m² et située rue Eugène Duprat. Dans le cadre de ce projet, la commune demande à l'EPF la cession de ce terrain au profit de la S.A. HLM ALOGEA, afin que cette dernière soit l'opérateur de ce projet d'habitat inclusif. Les associations Ariège Assistance et SATED 09 ont constitué l'association « ANDEMA » qui sera gestionnaire du site.

La convention ci-annexée présente les engagements de chacune des parties.

En ce que la concerne, la commune s'engage à fournir le terrain, favoriser l'accès des personnes handicapées aux services municipaux et les intégrer dans le futur projet global de mobilité.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L.2122-22 du CGCT;

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve la signature de la convention cadre pour l'implantation de l'habitat inclusif ANDEMA sur la commune de Pamiers.

Article 2 : Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents.

Fait en l'hôtel de ville, le neuf juin deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 09 juin 2023

Le Maire,
Frédérique THIENNOT



Le secrétaire de séance,
Henri UNINSKI

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **14 JUIN 2023**
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230606-23_16246-DE
Date de télétransmission : 14/06/2023
Date de réception préfecture : 14/06/2023